

CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Pour la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et les
communes de Crécy-en-Ponthieu et Rue

ANNEXE 4 FICHES ACTIONS RUE

FICHE ACTION N° 17

RENOVATION - REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU GROUPE SCOLAIRE GABRIEL DERAY



Orientation stratégique	<p>Orientation 2 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive et adaptée de l'habitat en centre-ville</p> <p>Sous-orientation 2 : Rénover les logements dégradés en répondant aux enjeux environnementaux</p>
Action nom	RENOVATION - REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU GROUPE SCOLAIRE GABRIEL DERAY
Action n°	17
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>Après la rénovation - réhabilitation de 6 appartements du groupe scolaire, la municipalité continue son programme de réduction de son empreinte énergétique en effectuant des travaux de réhabilitation et rénovation énergétique de deux pavillons du Groupe Scolaire Gabriel Deray datant du début des années 60.</p> <p>Ces travaux se divisent en différents lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maçonnerie - carrelage, - menuiseries (intérieures et extérieures), - isolation par l'extérieur, - plâtrerie, - chauffage, plomberie, - électricité VMC, - peintures et sols souples.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût total de ces travaux est de 237 803 € HT soit 850 882 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL : 90 000 €
Calendrier	Les travaux ont débuté en juin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>L'action est en cohérence avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ambition 2 du projet de territoire de la CCPM : <i>une terre d'accueil et d'épanouissement à tout âge pour nos usagers ;</i> - l'ambition 3 du CRTE : <i>performance et autonomie énergétiques ;</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier des travaux

	Pourcentage moyen de gain énergétique escompté après travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Contribution à l'enracinement de la commune de Rue dans la sobriété énergétique Permettre la remise sur le marché locatif des logements vétustes
Annexes	

FICHE ACTION N° 18

REFLEXION A L'ELABORATION D'UNE CHARTE DES ESPACES PUBLICS



Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social
Action nom	REFLEXION A L'ELABORATION D'UNE CHARTE DES ESPACES PUBLICS
Action n°	18
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>Le centre-bourg de Rue présente une forte densité de mobilier, souvent pour lutter contre le stationnement sauvage, d'une importante disparité. La multitude de motifs pavés et de modèles de jardinières polluent visuellement le paysage du centre-bourg. Malgré leur diversité, les mobiliers et revêtements existants ne sont pas plébiscités par les élus ou les habitants, soit parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une concertation (design, couleur) soit parce qu'ils sont inconfortables quel que soit le modèle (pavés). Cette hétérogénéité se cumule avec un état vieillissant et des réparations/remplacements qui se font de manière désordonnée. Travailler à l'élaboration d'une charte des espaces publics doit permettre à la commune de se fixer sur une gamme de mobiliers, cohérents en matériau, design et couleur, discrets, faciles à entretenir et à remplacer et sur des revêtements fonctionnels et sobres. La charte formule des recommandations, elle est validée par les élus et les services techniques. La charte peut inclure un volet signalétique, des recommandations pour l'aménagement des terrasses, des principes d'éclairage urbain...</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre lisible et identifiable le centre-bourg - Mettre en valeur les commerces et les monuments - Réduire les coûts de réparation et remplacement, faciliter l'entretien des espaces publics <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage dédié - Rédaction du cahier des charges, avec l'appui du CAUE, du SM ou du PNR et sélection d'une équipe pluridisciplinaire (urbaniste + designer) - Réunions publiques, ateliers participatifs - Formalisation de la charte : zonage, hiérarchisation des secteurs, définition des principes d'aménagement par secteur - Adoption par le Conseil municipal

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - DRAC / ABF - CAUE de la Somme
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 40 000 € HT / 48 000 € TTC - Etude pour l'élaboration d'une charte des espaces publics : 40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes : 48 000 € TTC → commune
Calendrier	2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un bureau d'études ou d'une équipe pluridisciplinaire - Adoption de la charte par le Conseil municipal - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des recommandations de la charte par les services techniques communaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attrait de l'espace public avec une promotion des interactions sociales et de l'activité économique du centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 19

REFLEXION A LA MISE EN VALEUR DE LA MAYE

Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 1 : Apaiser la mobilité en centre-ville
Action nom	REFLEXION A LA MISE EN VALEUR DE LA MAYE
Action n°	19
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>La Maye contourne le nord du bourg de Rue et a conservé son emplacement historique au pied des anciens remparts. Son tracé met en lien les deux entrées actuelles du centre-bourg, à savoir l'ancien port et plusieurs ruelles vers le centre-bourg. Elle limite (pour l'instant) le développement urbain dans cette partie de la commune. Le potentiel de la Maye en tant que motif paysager et support d'itinéraires en modes doux est aujourd'hui largement sous-exploité : faible mise en valeur paysagère, absence de continuité du cheminement sur les berges...</p> <p>Le plan de gestion pour la mise en valeur de la Maye doit permettre de réunir les partenaires fonciers, financiers et techniques de cet espace complexe dans l'objectif de dégager un projet d'intérêt collectif, favorable à la qualité du cadre de vie, aux déplacements modes doux, à la création d'îlots de fraîcheur et à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichir le patrimoine paysager et naturel de la commune - Créer des îlots de fraîcheur - Développer les usages modes doux en centre-bourg - Favoriser la biodiversité en ville et préserver la ressource en eau <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail dédié : état des lieux, identification des contraintes, objectifs, avec l'appui technique du SM ou du PNR - Consultation pour l'élaboration d'un plan de gestion pour la mise en valeur de la Maye et sélection d'une équipe pluridisciplinaire (paysagiste-concepteur + hydrologue) - Réunions publiques, ateliers participatifs - Elaboration d'un plan de gestion pour la mise en valeur de la Maye
Partenaires	- Propriétaires et gestionnaires des berges de la Maye à Rue

	<ul style="list-style-type: none"> - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - SM Baie de Somme Grand Littoral Picard - DRAC / ABF - Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : à préciser - Etude : 40 000 € HT - Travaux : à préciser dans le cadre du plan de gestion
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du groupe de travail : ? - Elaboration du plan de gestion : 48 000 € TTC → à préciser
Calendrier	2024 - 2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du groupe de travail des propriétaires et gestionnaires de la Maye à Rue - Elaboration du plan de gestion - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan de gestion
Conséquence sur la fonction de centralité	Faciliter la lecture et l'harmonie du paysage, en réintégrant la Maye pour révéler la richesse du bourg, et ainsi compléter la richesse patrimoniale existante.
Annexes	

FICHE ACTION N° 20

REFLEXION SUR LA REFONTE DE LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE

Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 1 : Apaiser la mobilité en centre-ville
Action nom	REFLEXION SUR LA REFONTE DE LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE
Action n°	20
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Rue Type de l'organisation : Commune
Description de l'action	<p>Rue est une commune qui accueille de nombreux flux (circulation automobile, desserte ferroviaire, etc.) liés à la fréquentation quotidienne de ses équipements et commerces, mais aussi des flux touristiques liés à son positionnement géographique (la connexion prochaine de Rue à l'eurovéloroute 4 (EV4) renforçant vraisemblablement encore les flux vélos).</p> <p>Orienter ces flux, accompagner la découverte de la commune, encourager la fréquentation des commerces du centre-bourg, inciter à une utilisation plus spontanée de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens, etc. sont des objectifs que la mise en œuvre d'une signalétique claire et efficace peut contribuer à atteindre, en complément du réaménagement des espaces publics.</p> <p>Au-delà, il s'agit aussi, par le choix de la charte graphique et des matériels de signalétique de « marquer les esprits » (image de la commune) et d'affirmer l'appartenance de Rue au grand territoire (complémentarité à considérer entre la signalétique communale que la commune pourrait mettre en place et celles existantes ou en cours de développement à d'autres échelles (réseau points-nœuds du Département, PNR Baie de Somme Picardie Maritime, Grand Site de France, etc.).</p> <p>L'élaboration d'un schéma directeur de signalisation communal est à articuler avec l'adoption de la charte des espaces publics et en collaboration avec l'Architecte des bâtiments de France référent.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au renforcement du rôle structurant de Rue en tant que pôle d'équipements et de services de proximité

	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux orienter et informer les usagers et encourager la clientèle de passage à pratiquer le centre-bourg (commerces, services, équipements, patrimoine), - Favoriser, en accompagnement d'actions visant à développer les itinéraires cyclables et sécuriser les cheminements piétons, le recours à la marche et au vélo dans les déplacements du quotidien et offrir, en particulier, une plus grande autonomie de déplacement aux jeunes (dans l'accès aux équipements scolaires et sportifs). <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cahier des charges pour la conception du schéma directeur de signalisation communal (conception d'une charte graphique, conception/choix des matériels, production du plan de jalonnement) en vue de la consultation de prestataires spécialisés - Consultation de maîtrise d'œuvre pour la fabrication et la pose des matériels de signalétique (avec l'assistance possible – à prévoir dans le cahier des charges de consultation initial – du prestataire ayant élaboré le schéma de signalisation communal)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs économiques locaux - Communauté de communes Ponthieu Marquenterre - Département de la Somme - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - SM Baie de Somme Grand Littoral Picard - DRAC / ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 165 000 € HT / 198 000 € HT - Elaboration du schéma de signalisation communal : environ 25 000 € HT - Conception, fabrication et pose des matériels de signalétique : environ 120 000 € HT - AMO conception, fabrication et pose : 20 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un schéma de signalisation communal – étude (8 à 12 mois) : 30 000 € TTC - Pose et fabrication des matériels : <ul style="list-style-type: none"> - AMO : 24 000 € TTC - Travaux (4 à 6 mois) : 144 400 € TTC
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs PVD – ORT (DSIL, DETR) - Dispositif « centres-villes, centres-bourgs » - Région Hauts-de-France (taux d'intervention max de 50 % sur les travaux et 20 % sur les acquisitions avec un reste à charge minimal de la commune de 20 % - dépôt des dossiers max au 31/12/2027)

	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs de droit commun / Contractualisations (Etat, Région, Département)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Validation du schéma directeur de signalisation communal - Fabrication et pose des matériels - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la visibilité et de la fréquentation des commerces, services et équipements - Développement de nouvelles pratiques piétonnes et cyclistes à travers le centre-bourg.
Conséquence sur la fonction de centralité	Accroître les modes doux au sein du centre-bourg, jusqu'à la marquer par les désagréments d'une présence massive de la voiture et des parkings, et donc fluidifier les fonctions centrales (espace public, commerciale).
Annexes	

FICHE ACTION N° 21

REFLEXION A LA RENOVATION DE LA PLACE DE LA GARE ET DE LA RUE GASTON GARRY



Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social
Action nom	REFLEXION A LA RENOVATION DE LA PLACE DE LA GARE ET DE LA RUE GASTON GARRY
Action n°	21
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>La gare de Rue se situe en marge du centre-bourg, dans un tissu urbain en perte d'intensité depuis la fermeture des sucreries. Malgré cela, et un aménagement des espaces publics strictement fonctionnel, vieillissant, le lieu reste un portail d'entrée et sortie, du centre-bourg au grand territoire.</p> <p>La proposition se veut modeste, en adéquation avec la maîtrise restreinte du foncier par la commune pour l'instant et la nécessaire patience qui s'impose en attendant que le projet de reconversion de la friche des anciennes sucreries se précise. Il s'agit donc de conserver les usages et fonctions dans leur géométrie existante (stationnements VL, taxis et bus) et re rénover les revêtements au droit de la gare et sur le linéaire de la rue Gaston Garry, dans une gamme cohérente avec celle qui sera choisie au travers de la charte des espaces publics du centre-bourg. Cette opération est l'occasion de désimperméabiliser les stationnements.</p> <p>Cette intervention permet d'orienter naturellement les usagers du fer vers le centre-bourg, tout en laissant un maximum de transformations possibles ultérieurement.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirmer la gare dans la ville et les enjeux liés, a minima, au maintien du niveau de desserte ; - Renforcer le lien gare - centre-bourg et le positionnement de Rue dans le grand territoire ; - Améliorer l'image d'entrée de ville via le fer ; - Améliorer l'accessibilité à la gare / à la ville par les modes actifs et l'intermodalité entre les différents modes de déplacement.

	<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage dédié - Relevés préalables (géomètre, étude G1, concessionnaires, comptages) - Consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place de la gare et de la rue Gaston Garry et sélection d'une équipe pluridisciplinaire (paysagiste-concepteur + VRD) - Information aux riverains - Etudes et passation des marchés de travaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CC Ponthieu-Marquenterre - SM Baie de Somme Grand Littoral Picard - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - DRAC / ABF - SNCF - Département de la Somme - Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 494 100 € HT / 592 920 € TTC - Etudes (en % du montant des travaux : concepteurs : 5%, géomètres, études géotechniques, divers... : 3%) : 36 600 € HT - Travaux (1 200 m² d'espace public, hors dévoiement de réseaux) : <ul style="list-style-type: none"> - Place : 195 075 € HT - Rue : 262 425 € HT - Soit : 457 500 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et relevés préalables : 16 200 € TTC → Commune - Travaux + honoraires + frais annexes : 576 720 € TTC → A préciser
Calendrier	2026 - 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs PVD – ORT - Dispositif « centres-villes, centres-bourgs » - Région Hauts-de-France (taux d'intervention max de 50 % sur les travaux et 20 % sur les acquisitions, avec un reste à charge minimal de la commune de 20 % - dépôt des dossiers max au 31/12/2027) - Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département) - Subventions Agence de l'eau (désimperméabilisation)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un Avant-Projet - Engagement des travaux - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du mode rail - Fréquentation de la rue Gaston Garry par les modes doux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer la connectivité de la centralité de Rue avec le reste du territoire par une meilleure connexion entre la gare et le centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 22

REFLEXION A LA RECONFIGURATION DE L'AVENUE DES FRERES CAUDRON ET RENOVATION DE LA RUE DE LA PORTE DE BECRAY



Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social
Action nom	REFLEXION A LA RECONFIGURATION DE L'AVENUE DES FRERES CAUDRON ET RENOVATION DE LA RUE DE LA PORTE DE BECRAY
Action n°	22
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>L'avenue des Frères Caudron est un axe très passant, sur trois voies, bardé de stationnements en épi de chaque côté. La troisième voie sert autant aux véhicules qui sortent de leur emplacement en marche arrière, qu'aux flux qui s'accumulent au carrefour avec la place de Verdun. Les rdc commerçants ou tertiaires pâtissent d'un trottoir étroit et par moment encaissé sous le niveau des stationnements. Les traversées piétonnes sont peu fréquentes et assez dangereuses en section courante.</p> <p>La rue de la Porte de Becray prolonge l'avenue Caudron, dessert le supermarché et quelques commerces, avant de bifurquer vers le sud, route du Crotoy, en direction de la zone d'activités. La chaussée étant très large et les trottoirs particulièrement étroits, les vitesses sont excessives et en défaveur des circulations douces.</p> <p>Sur l'avenue des Frères Caudron, le projet propose de redonner aux modes doux des espaces aujourd'hui dédiés aux voitures. La chaussée reprend un gabarit traditionnel, à deux voies, adapté à la traversée d'un centre-bourg, avec des stationnements longitudinaux et des plantations qui incitent à ralentir. Les trottoirs se trouvent fortement élargis, ils permettent de profiter des commerces à pied, dans un cadre végétalisé. L'avenue réaménagée et paysagée devient une séquence très qualitative de la traversée du centre-bourg.</p> <p>La rue de la Porte de Becray a vocation à être aménagée dans la continuité des rénovations entreprises en centre-bourg, à l'instar de la rue Gaston Garry : réduction de la largeur de chaussée à son strict nécessaire, élargissement des trottoirs, revêtements rénovés dans les critères définis par la charte des espaces publics et stationnements perméables. Le phasage des travaux est à coordonner en cohérence avec la reconfiguration de l'avenue des Frères Caudron et le réaménagement du carrefour avec la place de Verdun.</p>

	<p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apaiser la circulation automobile en centre-bourg - Favoriser et sécuriser les déplacements piétons/vélos - Renforcer le lien gare – centre-bourg - Mettre en valeur les commerces, équipements et services ; favoriser leur maintien voire leur développement afin de renforcer l'animation de l'avenue et sa contribution à celle du centre-bourg en général - Désimperméabiliser et végétaliser le centre-bourg <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage dédié - Relevés préalables (géomètre, étude G1, concessionnaires, comptages) - Consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconfiguration de l'avenue des Frères Caudron et la rénovation de la rue de la Porte de Becray et sélection d'une équipe pluridisciplinaire (paysagiste-concepteur + VRD) - Information aux riverains - Etudes et passation des marchés de travaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CC Ponthieu-Marquenterre - SM Baie de Somme Grand Littoral Picard - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - DRAC / ABF - Département de la Somme - Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 1 263 249 € HT / 1 515 898 € TTC - Etudes (en % du montant des travaux : concepteurs : 7%, géomètres, études géotechniques, divers... : 3%) : 93 574 € HT - Travaux Avenue Caudron (4 000 m² d'espace public, hors dévoiement des réseaux) : 629 675 € HT - Travaux Rue de la Porte de Becray, y/c carrefour avec la route du Crotoy (4 500 m² d'espace public, hors dévoiement de réseaux) : 540 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Avenue Caudron + rue de Becray (Etudes et relevés préalables) : 30 000 € TTC → commune - Rénovation de la rue de la Porte de Becray (travaux + honoraires + frais annexes) : 700 000 € TTC → à préciser - Reconfiguration de l'avenue Caudron (travaux + honoraires + frais annexes) : 785 898 € TTC → à préciser.
Calendrier	2024 - 2029

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs PVD – ORT - Dispositif « centres-villes, centres-bourgs » - Région Hauts-de-France (taux d'intervention max de 50 % sur les travaux et 20 % sur les acquisitions, avec un reste à charge minimal de la commune de 20 % - dépôt des dossiers max au 31/12/2027) - Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département) - Agence de l'eau (désimperméabilisation)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un Avant-Projet - Engagement des travaux - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme des commerces et activités riveraines - Fréquentation modes doux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer les fonctionnalités commerciales, de services et sociales du centre-bourg, et harmoniser la pratique piétonne et la qualité paysagère et environnementale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 23

REFLEXION A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social
Action nom	REFLEXION A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE
Action n°	23
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>La place du Général de Gaulle est située en proie d'une structure paysagère remarquable de la commune : le mail (ou allée du château). Elle articule cet agréable espace arboré avec l'avenue des frères Caudron (direction centre-bourg) et la rue Gaston Garry (direction gare). Bien que stratégiquement positionnée, cette placette est aujourd'hui un parking entièrement imperméabilisé dont la géométrie est excessivement généreuse pour les véhicules. Le stationnement et des équipements techniques (transformateur EDF, coffrets fibre...) ont récemment colonisé l'extrémité du mail.</p> <p>L'intention du projet est de marquer le seuil du centre-bourg, à l'emplacement historique des anciens remparts, en amenant le paysage du mail jusqu'au carrefour (prolongement des alignements d'arbres, allongement de la perspective jusqu'au château). Les fonctions piétonnes, de circulation et de stationnement sont rééquilibrées, avec des gabarits traditionnels. Les surfaces sont largement désimperméabilisées (stationnements perméables, pelouses ou massifs en pied d'arbres).</p> <p>Le carrefour avec l'avenue des frères Caudron est redessiné et dégage une placette côté maison de la santé. La géométrie de ce carrefour doit permettre de conserver les flux actuels (axe de la départementale, bus scolaires).</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apaiser la circulation automobile en entrée de centre-bourg - Faire accueil (marquer l'entrée dans le centre-bourg) - Valoriser l'allée du château du Broutel et sa contribution au cadre de vie en centre-bourg - Sécuriser l'accès aux équipements scolaires et les déplacements piétons/vélos en général - Sécuriser l'accès aux équipements scolaires et les déplacements piétons/vélos en général - Désimperméabiliser et végétaliser le centre-bourg

	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une offre de stationnement en centre-bourg <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage dédié - Relevés préalables (géomètre, étude G1, concessionnaires, comptages) - Consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place du Général de Gaulle et du carrefour avec l'avenue Caudron et sélection d'une équipe pluridisciplinaire (paysagiste-concepteur + VRD) - Information aux riverains - Etudes et passation des marchés de travaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CC Ponthieu-Marquenterre - SM Baie de Somme Grand Littoral Picard - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - DRAC / ABF - Département de la Somme
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 767 442 € HT / 920 931 € TTC - Etudes (en % du montant des travaux : concepteurs : 7%, géomètres, études géotechniques, divers... : 3%) : 69 767 € HT - Travaux (2 600 m² d'espace public, hors dévoiement de réseaux) : 697 675 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et relevés préalables : 25 116 € TTC → Commune - Travaux + honoraires + frais annexes : 895 815 € TTC → A préciser
Calendrier	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs PVD – ORT - Dispositif « centres-villes, centres-bourgs » - Région Hauts-de-France (taux d'intervention max de 50 % sur les travaux et 20 % sur les acquisitions, avec un reste à charge minimal de la commune de 20 % - dépôt des dossiers max au 31/12/2027) - Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un Avant-Projet - Engagement des travaux - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Fluidité et sécurité de la circulation au carrefour - Dynamisme des commerces et activités riveraines - Fréquentation de l'allée du château (mail) pour la promenade
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer une nouvelle centralité praticable qui jusqu'à là se concentre pour l'essentiel vers la place Anatole Gosselin.
Annexes	

FICHE ACTION N° 24

REFLEXION A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE VERDUN (DONT INTERSECTION CAUDRON/BECRAY)



Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social
Action nom	REFLEXION A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE VERDUN (DONT INTERSECTION CAUDRON/BECRAY)
Action n°	24
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>La place de Verdun, à deux pas du Beffroi, marque le cœur de bourg. C'est là que se tient le marché de plein vent, ses façades commerçantes attirent habitants et visiteurs, les familles viennent quotidiennement à l'école/au collège Notre-Dame, à la maison de retraite et au centre hospitalier. De la place du marché aux vaches historique, il reste un alignement de tilleuls sévèrement taillés en tête de chat, dont la surface des fosses de plantation est très restreinte, utilisée pour les réseaux électriques et piétinée et une composition en lanières (stationnement/chaussée) dans l'axe de la chapelle de l'hospice. Le carrefour entre l'avenue des Frères Caudron et la D175 supporte un trafic important, dans une géométrie atypique et peu lisible, notamment de véhicules en transit vers les villes du littoral, mal orientés depuis/vers la rocade.</p> <p>Le projet propose de renforcer le caractère piétonnier d'une des principales places du centre-bourg. La suppression de la contre-allée permet d'élargir le trottoir au droit des façades les mieux orientées et de favoriser l'implantation de commerces avec terrasses. Les voiries s'effacent légèrement, par l'utilisation d'un revêtement de chaussée plus clair et le carrefour avec l'avenue Caudron est réaménagé (géométrie et couleur). La fonction de stationnement est conservée mais réduite en nombre (69 emplacements perméables) et se concentre à proximité des équipements scolaires et de santé, laissant la partie sud-est aménagée à la manière d'un square, avec des stationnements vélos. Les arbres existants sont remplacés (19 arbres plantés), dans des emprises de pleine terre de grande dimension et végétalisées. A moyen terme, la WC public peut être déplacé à proximité du beffroi.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apaiser, sécuriser les flux automobiles - « Faire place » tout en conservant une offre de stationnement et la possibilité d'organiser le marché

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les commerces existants - Renforcer la convivialité du centre-bourg et intensifier/diversifier les usages sur la place - Désimperméabiliser et végétaliser le centre-bourg <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage dédié - Relevés préalables (géomètre, étude G1, concessionnaires, comptages) - Consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place de Verdun et du carrefour avec l'avenue des Frères Caudron et sélection d'une équipe pluridisciplinaire (paysagiste-concepteur + VRD) - Information aux riverains - Etudes et passation des marchés de travaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CC Ponthieu-Marquenterre - SM Baie de Somme Grand Littoral Picard - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - DRAC / ABF - Département de la Somme
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 1 382 670 € HT / 1 659 204 € TTC - Etudes (en % du montant des travaux : concepteurs : 5%, géomètres, études géotechniques, divers... : 3%) : 102 420 € HT - Travaux (5 600 m² d'espace public, hors dévoiement de réseaux) : 1 280 250 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et relevés préalables : 30 000 € TTC → Commune - Travaux + honoraires + frais annexes : 1 629 204 € TTC → A préciser
Calendrier	2025 - 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs PVD – ORT - Dispositif « centres-villes, centres-bourgs » - Région Hauts-de-France (taux d'intervention max de 50 % sur les travaux et 20 % sur les acquisitions, avec un reste à charge minimal de la commune de 20 % - dépôt des dossiers max au 31/12/2027) - Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un Avant-Projet - Engagement des travaux - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme des commerces et équipements riverains - Fréquentation du square, de la borne de rechargement pour véhicules électriques.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du potentiel commercial de la place Verdun par un apaisement du centre bourg.
Annexes	

FICHE ACTION N° 25

REFLEXION A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DU MAGASIN



Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 2 : Travailler sur les espaces publics pour qu'ils occupent leur fonction créatrice de lien social
Action nom	REFLEXION A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DU MAGASIN
Action n°	25
Statut	en projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>La place du magasin marque l'entrée ouest du centre-bourg. Enherbée, fleurie, agrémentée de jeux pour enfants, son caractère d'agrément est fortement mis à mal par la présence en premier plan des points d'apport volontaire (PAV). Son usage quotidien, par les familles avec poussettes ou les personnes âgées, est freiné par la hauteur des bordures, qui lui donne l'aspect d'un plateau décoratif. Spatialement, elle met en lien les berges de la Maye (via la maison de retraite) et la D175 vers le centre-bourg. Le stationnement des riverains se fait hors marquage, le long des rues, dont les trottoirs étroits ne sont quasiment pas utilisés.</p> <p>Le projet envisage la refonte de la voirie, avec la mise au gabarit standard des trottoirs, la mise en évidence du partage de l'espace avec les piétons aux carrefours et la création d'un petit square plus accessible (mise à niveau des bordures, déplacement des PAV et plantation d'arbres haute tige améliorant le confort d'été). Les jeux d'enfants sont conservés, remaniés. Une quinzaine de places de stationnement perméable sont aménagées, invitant les visiteurs extérieurs à se garer là, ou dans le parking de la maison de retraite (public), plutôt que de continuer en voiture vers le centre-bourg.</p> <p>Le réaménagement de cette place est l'occasion de reprendre le traitement des itinéraires piétons à travers le parking de la maison de retraite et le long de la Maye, pour initier le tracé d'une promenade hors circulation allant jusqu'à l'autre extrémité du centre-bourg.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquer l'entrée dans le centre-bourg - Améliorer le cadre de vie de la place - Valoriser le lien entre la Maye et le centre-bourg et sa contribution à sa qualité paysagère - Végétaliser le centre-bourg <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage dédié - Relevés préalables (géomètre, étude G1, concessionnaires, comptages)

	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place du magasin, et sélection d'une équipe pluridisciplinaire (paysagiste-concepteur + VRD) - Information aux riverains - Etudes et passation des marchés de travaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Maison de retraite - CC Ponthieu-Marquenterre - SM Baie de Somme Grand Littoral Picard - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - DRAC / ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 463 792 € HT / 556 550. € TTC - Etudes (en % du montant des travaux : concepteurs : 9%, géomètres, études géotechniques, divers... : 3%) : 49 692 € HT - Travaux (1 600 m² d'espace public, hors dévoiement de réseaux) : 414 100 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et relevés préalables : 16 000 € TTC → Commune - Travaux + honoraires + frais annexes : 540 550 € TTC → A préciser
Calendrier	2025 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs PVD – ORT - Dispositif « centres-villes, centres-bourgs » - Région Hauts-de-France (taux d'intervention max de 50 % sur les travaux et 20 % sur les acquisitions, avec un reste à charge minimal de la commune de 20 % - dépôt des dossiers max au 31/12/2027) - Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un Avant-Projet - Engagement des travaux - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du square et de l'aire de stationnement
Conséquence sur la fonction de centralité	Participer à un aménagement apaisé d'ensemble structurant un centre-bourg agréable pour ses habitants.
Annexes	

FICHE ACTION N° 26

RESTAURATION DE HUIT TABLEAUX DU BEFFROI DE RUE



Orientation stratégique	Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale Sous-orientation 3 : Pérenniser et renforcer l'offre culturelle, en équipements et en animations, vecteurs de solidarité et de valorisation locale, à destination des locaux et des touristes
Action nom	RESTAURATION DE HUIT TABLEAUX DU BEFFROI DE RUE
Action n°	26
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>Le constat d'état réalisé en 2021 démontre l'urgence de ces travaux ! Les huit toiles marouflées sont fortement abîmées, avec des zones écaillées sur le point de disparaître des tableaux. La couche picturale est fortement empoussiérée et encrassée par les fumées de cigarettes et de pipes de ces messieurs qui se réunissaient ici jadis, dans cette salle de Justice de paix. La première étape consiste donc à nettoyer les toiles et à alléger le vernis. Il y a plusieurs vernis répartis sur les toiles, en raison des restaurations localisées faites après la 2ème guerre mondiale !</p> <p>Les huit toiles à restaurer se trouvent dans une salle annexe du beffroi, ancienne salle de Justice de Paix et de Mariage. Cette salle se trouve dans une construction datant de 1854 qui jouxte la tour du beffroi datant de 1448.</p> <p>Cette tour du <u>XV^e</u> siècle est protégée au titre des MH depuis le 19 février 1926. Quant au bâtiment annexe où se dérouleront les travaux, la protection MH a été étendue le 13 septembre 2015. L'ensemble du bâtiment appartient au bien sériel « Beffrois Patrimoine Mondial »</p> <p>L'opération concerne la restauration des huit tableaux protégés au titre des monuments historiques par arrêté du 13-01-2003 - huit peintures sur toiles marouflées - conservées et exposées dans l'une des salles du beffroi de Rue.</p>
Partenaires	DRAC Région Hauts de France
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût des travaux est estimé à 87 000 € HT

Plan de financement prévisionnel / définitif	DRAC (30%) : 26 100 € Région - DUPA (50%) : 43 500 €
Calendrier	Octobre 2022 Fin des travaux : avant septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A déterminer
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du centre-bourg Valorisation du patrimoine
Annexes	

FICHE ACTION N° 27

REFLEXION SUR LA REQUALIFICATION DE LA FRICHE DES SUCRERIES DU MARQUENTERRE

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Favoriser et renforcer la cohésion sociale</p> <p>Sous-orientation 3 : Pérenniser et renforcer l'offre culturelle, en équipements et en animations, vecteurs de solidarité et de valorisation locale, à destination des locaux et des touristes</p>
Action nom	REFLEXION SUR LA REQUALIFICATION DE LA FRICHE DES SUCRERIES DU MARQUENTERRE
Action n°	27
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>Il a été identifié un potentiel d'aménagement de la friche industrielle des Sucreries du Marquenterre (majoritairement parcelle AS3), située entre la gare de Rue et son centre-bourg commercial. Ce vaste foncier mobilisable a également un positionnement stratégique sur le territoire, la gare de Rue étant considérée comme une porte d'entrée du Ponthieu-Marquenterre.</p> <p>Une étude de programmation d'aménagement des espaces publics et du cadre de vie est en cours de réalisation. Dans son diagnostic, plusieurs places qui participent à la vie du centre-bourg sont à réorganiser. La place de la gare en fait partie, dans la dynamique d'être valorisée comme une « plateforme » multimodale permettant de distribuer les flux doux sur le littoral comme dans les villages de l'avant-pays.</p> <p>La friche de la Sucrerie du Marquenterre est un vaste site d'environ 12 Ha. Elle se compose d'une partie bâtie (les anciens locaux industriels) et d'une partie en zone naturelle, avec présence de quelques zones marécageuses ou humides.</p> <p>En janvier 2023, la mairie de Rue a sollicité le CEREMA, dans le cadre de ses offres de services PVD, pour la réalisation d'une étude exploratoire flash de 5 jours. Le rendu de l'étude a dressé un premier état des lieux du site, un diagnostic et des possibilités d'aménagements. Cette mise en contexte a permis de préciser le champ des contraintes et les parties prenantes de la requalification de la friche.</p> <p>Dans l'ambition qu'un travail collectif territorial soit mené autour de cette action, la commune de Rue a répondu à un appel à initiatives communales d'identification du foncier mobilisable dans le cadre une réflexion menée sur la résilience du territoire, et sur les connexions entre le littoral et l'avant-pays. Cette démarche est entreprise conjointement entre les Syndicats Mixtes Baie de Somme 3 Vallées et Baie de Somme-Grand Littoral Picard.</p>

	<p>Les projets doivent permettre de rendre plus attractif les villes et villages de l'avant-pays en termes de logements, services et d'équipements. Il s'agit d'anticiper les mutations de notre territoire face aux risques littoraux, aux plans de prévention des risques qui limitent drastiquement les constructions nouvelles, les impacts induits par la sur-fréquentation saisonnières ou encore les limites de l'artificialisation.</p> <p>La candidature de la commune de Rue a été retenue avec un périmètre d'étude incluant la friche des Sucrieries du Marquenterre.</p> <p>En amont du lancement de leur étude, nous avons organisé une rencontre avec les propriétaires privés de la friche qui acceptent qu'une réflexion soit lancée sur le potentiel devenir de leur propriété.</p> <p>Les deux syndicats mixtes ont lancé un marché public le 23 mars 2023, ayant pour objet « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère ». Le cabinet d'étude sélectionné réalisera sa mission concernant la friche des Sucrieries du Marquenterre de Rue autour de cette orientation : « il est pressenti que l'approche paysagère permettrait de mettre en exergue les potentiels/invariants des sites tout en permettant indirectement l'urbanisation future dans les zones bâties ou constructibles. Une réflexion sur les fonctions à y développer est également attendue. Elle devra tenir compte « des besoins et attentes de toutes les parties prenantes, à savoir les propriétaires privés du site, la commune de Rue, la CCPM. Le projet devra être conforme aux stratégies déployées par les différents autres acteurs du territoire (notamment le SMBS-GLP et le SM-BS3V) ».</p> <p>Le schéma directeur global d'aménagement urbain et paysager traduira le scénario global retenu et prévoira des « zooms » sur certains secteurs à enjeux spécifiques.</p> <p>Il précisera en particulier les échelles bâties, la densité souhaitable, les formes urbaines, le traitement de certains bâtiments spécifiques, ainsi que le volet paysager et espaces publics du projet.</p>
Partenaires	<p>La réalisation de cette action rassemble les parties prenantes et les partenaires suivants (liste évolutive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires privés de la friche des Sucrieries du Marquenterre • Syndicats Mixtes Baie de Somme 3 Vallées et Baie de Somme-Grand Littoral Picard • Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre • Commune de Rue • CEREMA • ANEL • Bureau d'études sélectionné pour l'étude « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère » • DREAL • Banque des Territoires • ANCT • Région Hauts de France • Département de la Somme

Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'étude exploratoire flash de 5 jours a été réalisée dans le cadre de prestation gratuite du CEREMA en contribution aux missions de l'ANCT</p> <p>L'étude « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère » est portée par et le marché est attribué à 3 sites M1 (Vron), M2 (Crécy), M3 (Rue) avec un budget prévisionnel général de 75 000€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	Non renseigné
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - mars 2023 : l'étude exploratoire flash CEREMA ; - juillet 2023 à juillet 2024 : l'étude « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère » ;
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette fiche action s'inscrit dans l'AMI Région « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. »</p> <p>Elle est en cohérence avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ambition 1 du projet de territoire de la CCPM : <i>un développement équilibré du Ponthieu-Marquenterre pour un territoire préservé et attractif</i> ; - l'orientation 1 du CRTE de la CCPM : <i>attractivité et diversification économiques et</i> - l'orientation 4 : <i>cohésion sociale et territoriale</i> ;
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du calendrier de l'étude « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère » portée par les Syndicats Mixtes Baie de Somme 3 Vallées et Baie de Somme-Grand Littoral Picard. - Livrables conformes au CCTP de l'étude « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère ».
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Répond à l'objectif <i>Zéro Artificialisation Nette</i> de la Loi Climat et Résilience. - Site vitrine d'entrée sur le territoire du Ponthieu-Marquenterre via sa gare ferroviaire. - Reconquête d'un espace en friche pour proposer une nouvelle offre d'habitat, des services attractifs et innovants pour chaque usager. - Amélioration du cadre de vie des habitants par la mise en valeur d'espaces paysagers et la création d'une liaison douce entre la gare et le centre-bourg commerçant. - Apporter plus de dynamisme, de brassage dans le centre-bourg.

Annexes



Réflexion exploratoire sur la friche de la Gare, Ville de Rue, Accompagnement PVD, CEREMA

Propriétaire privé : Sucrieries du Marquenterre

Superficie totale : Environ 120 000 m²

Parcelle cadastrale : AS 1,2,3,4,5,6 ; BO 11,16,19,36,38,39

FICHE ACTION N° 28

REFLEXION A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE VEGETALE



Orientation stratégique	Orientation 4 : Œuvrer en faveur de la transition écologique Sous-orientation 1 : Préserver le patrimoine naturel et végétaliser
Action nom	REFLEXION A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE VEGETALE
Action n°	28
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>Les efforts de fleurissement à Rue sont visibles surtout dans la partie patrimoniale du centre-bourg (compositions d'annuelles en jardinières, utilisées pour empêcher le stationnement sauvage) et sur la place du magasin (plantations de vivaces en pleine terre). Le centre-bourg dans son ensemble n'apparaît pas particulièrement fleuri ou végétalisé. L'arrosage se fait en réutilisant les eaux de la station d'épuration.</p> <p>La mise en place d'une stratégie végétale, pensée à l'échelle du centre-bourg vise à dépasser le caractère décoratif ou défensif actuel, pour renforcer la présence d'une végétation véritablement au service de la qualité du cadre de vie (paysage et confort d'été). Cela implique d'augmenter les surfaces perméables (en pleine terre), d'étoffer la palette végétale (pelouse, couvre-sols, arbustes, arbres) et de s'attacher à économiser la ressource en eau (vivaces, paillage, réserves d'eau en place). Elle s'accompagne d'un plan de gestion.</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur le centre-bourg par la végétation, hiérarchiser les espaces - Adapter les plantations urbaines aux enjeux environnementaux - Réduire les îlots de chaleur et désimperméabiliser les sols - Faciliter le travail des employés communaux <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage dédié - Rédaction du cahier des charges, avec l'appui du CAUE, du SM ou du PNR et sélection d'un paysagiste-concepteur - Réunions publiques, ateliers participatifs - Formalisation de la stratégie et du plan de gestion : zonage, hiérarchisation des secteurs, définition des principes d'aménagement par secteur - Formation des équipes techniques municipales
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - SM Baie de Somme 3 Vallées / PNR Baie de Somme Picardie maritime - DRAC / ABF - CAUE de la Somme

	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Services techniques municipaux
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Total : 40 000 € HT / 48 000 € TTC - Etude pour l'élaboration d'un plan de stratégie végétale : 40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes : 48 000 € TTC → commune
Calendrier	2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - DRAC ? - SM Baie de Somme Grand littoral Picard ? - Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> - Formalisation du document de stratégie végétale - Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des principes de la stratégie par les services techniques communaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Une centralité plus adaptée aux évolutions climatiques et à leurs conséquences
Annexes	

FICHE ACTION N° 29

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Orientation stratégique	Orientation 4 : Œuvrer en faveur de la transition écologique Sous-orientation 2 : Contribuer à la sobriété énergétique
Action nom	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
Action n°	29
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Rue
Description de l'action	<p>La municipalité, dès le début de son mandat a engagé un programme de modernisation de son éclairage public en remplaçant, en interne par du personnel qualifié de la commune, les anciennes lampes sodium ou au mercure par des lampes LED permettant ainsi à la collectivité de réaliser des économies d'énergie et de gagner en qualité d'éclairage.</p> <p>En 2020-2021, dans un premier temps le programme a concerné les hameaux de la commune avec la modification de 213 points d'éclairage pour un montant de 49 755,90 € HT soit 59 707,08 € TTC, accompagné par le Conseil départemental à hauteur de 9 912 €.</p> <p>En 2022, dans un second temps, l'éclairage du centre-bourg a été modifié avec un passage au Led pour 127 points lumineux et une transformation en réemploi des lampadaires de l'axe principal de la commune pour un montant de 57 888,41 € HT, soit 69 466,09 € TTC, accompagné à hauteur de 23 155 € par le Conseil départemental.</p> <p>Enfin en 2023 la collectivité termine son programme en modifiant les 236 points lumineux du bourg.</p> <p>Au total les 576 points lumineux de la collectivité auront été modifié.</p>
Partenaires	FDE80 Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	66 578 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil départemental à hauteur de 26 631 €

+ Calendrier	Lancement des travaux : juin 2023 Fin prévisionnelle : automne 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	L'action est en cohérence avec : - l'ambition 2 du projet de territoire de la CCPM : <i>une terre d'accueil et d'épanouissement à tout âge pour nos usagers</i> ; - l'ambition 3 du CRTE : <i>performance et autonomie énergétiques</i> ;
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Quantité d'énergie économisée en comparaison avec années n-1,n-2,n-3
Conséquence sur la fonction de centralité	Contribution à l'enracinement de la commune dans la sobriété énergétique
Annexes	